



# GUIDE

## DE L'INTERVENANT

— EPR2 Penly



**EPR2**  
Penly

**Vous êtes intervenant sur le site EPR2 de Penly? Ce guide vous est destiné. Vous y trouverez toutes les informations utiles pour faciliter votre quotidien et vous aiguiller sur le fonctionnement du site, les consignes de sécurité et d'environnement.**



## SOMMAIRE

### **Les règles essentielles**

#### **Accueil, logistique et règles de vie**

- 6** S'orienter sur le site
- 8** Formalités accès intervenants
- 9** Formalités accès véhicules
- 10** Circuler sur le site
- 11** Informations pratiques site
- 12** Localisation des services clés
- 13** Le chantier numérique
- 14** Les essentiels
- 15** Les règles de communication

### **Santé et Sécurité**

- 17** Nos 10 règles vitales
- 18** Prenez soin de vous
- 19** Prenez soin des autres

### **Mon activité**

- 21** Je prépare mon activité
- 23** Les pratiques de fiabilisation des interventions PFI

### **Environnement**

- 25** Tri des déchets
- 26** Exigences Environnement en cas de déversement
- 27** Notre site est vivant ! Préservons l'environnement

### **Numéros utiles**

- 29** Contacts utiles

# Bienvenue !



**Frédéric Hennion**  
Directeur du projet  
EPR2 Penly

Cher(e)s intervenant(e)s, cher(e)s collègues,  
Je vous souhaite la bienvenue sur le site EPR2 de Penly !

Vous intégrez un projet d'envergure, une équipe engagée, dont l'ambition première est le 0 accident. Cette ambition n'est pas seulement celle de la direction d'EDF ou la mienne. Cette ambition est la nôtre, elle doit être la vôtre, au travers de votre engagement individuel au quotidien.

Et c'est dans ce contexte de sécurité et de vigilance partagée que nous réussirons à construire nos réacteurs avec le niveau de qualité requis, en vue d'exploiter les réacteurs EPR2 en toute sûreté.

Pour déployer la sécurité au quotidien pour vous-même et pour vos collègues, il est bien sûr essentiel de connaître les règles et les pratiques en vigueur sur le site. Vous trouverez donc dans ce guide toutes les informations nécessaires à votre bonne intégration et à la réalisation de vos activités à Penly.

Soyons toutes et tous fiers de faire partie de cette aventure et contribuons ensemble à la réussite du projet EPR2 Penly, en sécurité, partout et tout le temps.

**Frédéric Hennion**  
Directeur du projet EPR2 Penly

# Les règles essentielles à respecter

## PORT DU BADGE



Le badge doit être porté de manière apparente en permanence sur le site.

## PRISES DE VUES



Les prises de vues sont formellement interdites sur le site.

## PRODUITS INTERDITS SUR LE SITE



Armes, explosifs, alcool ou stupéfiants.

## VIVRE ENSEMBLE

Le respect et la courtoisie sont essentiels.



Les espaces communs et l'environnement doivent être préservés.

Numéros d'urgence  
(depuis un poste fixe)

Incendie, accident,  
environnement

contactez le

**18**

02 30 12 40 18 (depuis un portable)

Situation anormale,  
colis suspect, comportement  
inhabituel

contactez le

**17**

02 30 12 40 17 (depuis un portable)

## RÈGLES DE CIRCULATION POUR LES VÉHICULES



Le site est soumis à des limitations de vitesse.



Le code de la route doit être respecté, y compris sur les parkings.



Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.



Les engins de terrassement sont prioritaires en zone chantier.

---

# ACCUEIL, LOGISTIQUE ET RÈGLES DE VIE

---



# S'orienter sur le site



# Accueil

endie

cours (P.R.S)



## **i** L'accueil est le lieu privilégié pour :

- obtenir des renseignements sur le statut des autorisations d'accès
- obtenir des renseignements sur le statut des autorisations d'accès pour véhicules
- toutes demandes de renseignement

### Coordonnées

Accueil - EDF  
EPR2 Penly  
(LAE-BEE)  
40 rue de Navarre  
76 630 Petit-Caux

### Une question ?

Contactez l'accueil  
au **0 800 00 66 40**

# Formalités accès intervenants



## — ENREGISTREMENT SUR PASS

Toutes les demandes d'accédants doivent être réalisées par l'employeur sur l'**outil PASS** (Plateforme d'accès sur site sécurisée).

Il vous sera demandé de **créer un compte sur cette plateforme** :

<https://prod-dpnt-preenregistrement.edf.fr/home>

CRÉATION DE MON  
COMPTE PASS

## — FORMATIONS

Afin d'obtenir votre badge d'accès, il est nécessaire de réaliser une **formation e-learning SCE** (valable 1 an), un **accueil sécurité en présentiel** (inscription auprès de votre manager) et une **habilitation H0 BO MO** (valable 3 ans)



FORMATION SCE

## — ARRIVÉE SUR LE SITE

A l'arrivée sur le site EPR2 Penly, l'accédant devra se présenter à l'accueil avec une **pièce d'identité en cours de validité**, l'**attestation SCE** pour **recupérer un badge**.

Un guichet d'accueil des intervenants est disponible au poste d'accès principal. Tél. : 0 800 00 66 40



Lors de votre premier jour sur site, un badge vous est attribué. Celui-ci est nominatif et ne doit en aucun cas être prêté.

- la perte ou le vol de votre badge doit être signalé auprès de l'accueil ;
- en cas de dysfonctionnement, contactez le poste de garde au **02 30 12 44 99**

# Formalités accès véhicules

## — ENREGISTREMENT SUR PASS

Le transport sur le site se fait en priorité par bus.  
**Seuls les véhicules conformes et dont l'usage est essentiel pourront accéder au site.** Toute demande d'accès véhicules sur le site doit être effectuée sur **PASS**.

CRÉATION DE MON  
COMPTE PASS



Si vous possédez déjà un compte **PASS**, il n'y a aucune démarche à faire. Le cas contraire, il faut créer un compte directement depuis PASS et faire une demande de droit pour pouvoir gérer les demandes d'accès site pour son entreprise.

Pour créer un compte sur la plateforme **PASS** :

→ <https://prod-dpnt-preenregistrement.edf.fr/home>



### ATTENTION !

Il n'est pas possible de réaliser une demande d'accès "à la place de". **C'est l'entreprise responsable du véhicule qui doit réaliser la demande.**

# Circuler sur le site

## — STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La vitesse est limitée à **30 km/h** sur le site et à **10 km/h** à **proximité des zones piétonnes**.

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. L'accès sur le site est interdit aux 2 et 3 roues (*monocycles électriques, overboards, trottinettes, etc.*). **Le code de la route s'applique sur le parking.**

## — PIÉTON

Pour garantir la sécurité de tous lors des déplacements au sein du site, il est impératif d'emprunter les navettes et les passages piétons désignés entre deux zones desservies par un arrêt.

Les accès véhicules pour se rendre aux réunions sont **formellement interdits**.

L'usage des véhicules en interne sur le site est destiné à la **surveillance, au contrôle des activités ou au transport de matériels**.

## Engins et piétons séparés, accident évité !

Je maintiens toujours une distance de sécurité vis-à-vis des équipements ou engins en mouvement.



## — NAVETTES

Des navettes sont mises à disposition depuis l'entrée afin d'assurer le transport vers les différents arrêts situés sur le site.

**Les horaires de passage sont affichés à chaque point d'arrêt et consultables également sur l'application Zenbus > zenbus.net "EDF-PENLY".**

# Informations pratiques

## — RESTAURATION



### Le Passager (zone bleue)

Restaurant self-service

Salle de restauration (réfrigérateurs, micro-ondes en libre-service)

D'autres dispositifs de restauration (foodtruck, frigo connectés, etc) seront mis en place pour répondre à l'évolution de la fréquentation sur le site. Des salles de restauration (réfrigérateurs, fours à micro-onde en libre-service) sont également disponibles dans les différentes bases vie.

## — COVOITURAGE

Pour les salariés du site EPR2 de Penly, une **offre de covoiturage domicile-travail vous est proposée en lien avec l'entreprise Karos.**



Pour en bénéficier, vous devez **télécharger l'application** via le store de votre smartphone.

- **inscrivez-vous** et laissez-vous guider par l'application ;
- rattachez-vous au Groupe EDF et à l'entité EPR2 Penly. **Le rattachement à la page entreprise est indispensable** pour bénéficier d'avantages exclusifs et pour valoriser le développement de l'usage du covoiturage au sein du Groupe.

# Localisation des services clés

## — ASTROLABE

- **Infirmierie :**

Tel : 06 84 05 83 64 ou 0 800 72 73 14

Mail : infirmier.eprpenly@pmsm.fr

L'infirmierie est ouverte sur les horaires de chantier.

- **Guichet Unique et bureau de consignation :**

Tel : 06 58 42 39 98

Mail : dpc-dce-exploitation-epr2-penly@edf.fr

Ouvert de 8h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 15h le vendredi.

- **Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé :**

Mail : dpc-dpepr2-csps-r-apave@edf.fr



## — CADRAN

**Gestionnaire du système d'exploitation :**

Mail : dpc-dce-moa-si-penly@edf.fr

- **Logistique de vie :**

Tel : 02 30 12 44 00

Mail : logistique vie-penly-epr2@edf.fr

Ouvert de 7h à 12h et de 13h à 18h du lundi au vendredi.

- **Service sécuritaire**

## — ESPACE IT

Un espace IT est basé **au rez de chaussé du Cadran**.

Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-11h et 13h30-15h30

# Le chantier numérique

## — PORTAIL DU CHANTIER NUMÉRIQUE

Le **Portail du Chantier Numérique** est le point d'entrée unique de connexion aux divers outils du chantier numérique (PPSPS, DAT, PREVs etc.) et de consultation des divers documents à disposition (procédures en vigueur - Manuel d'organisation de Chantier (MOC), guides utilisateurs et supports de prise en main des solutions etc.).

Pour accéder au **portail du chantier numérique et réussir la prise en main des méthodes et outils**, rendez-vous sur le portail :



## — ACCÈS AU PORTAIL

Il est accessible à tout intervenant disposant **d'un NNI** et **mot de passe Sésame** via ce lien -> <https://chantier-numérique.edf.fr/>.

Vous n'avez pas accès ? Contactez votre chargé d'affaire EDF (pour les titulaires et sous-traitants) ou votre manager (pour les salariés EDF).

# Les essentiels

## — RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur du site est consultable ici.

Il constitue un document essentiel pour garantir la sécurité, le respect et le bon fonctionnement de notre environnement de travail. Merci de le lire attentivement et de vous y conformer.



## — CHARTE AMBITION SOCIALE

Une charte d'ambition sociale pour le projet EPR2 a été signée par EDF et les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO).

Les représentants des unions départementales des organisations syndicales signataires disposent de bureaux et assurent des permanences sur le site. Pour toute question ou suggestion relative à l'accueil sur le territoire, vous pouvez également solliciter :

[epr2penly-grandchantier@edf.fr](mailto:epr2penly-grandchantier@edf.fr)

Cette ambition est déclinée en  
5 axes et 18 engagements :

- santé sécurité
- respect des personnes et de leurs conditions de travail et de vie
- formation compétences et employabilité dans la durée
- intégration des jeunes et apprentissage
- mixité des métiers et diversité

## — ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Le site EPR2 affirme son engagement en faveur de l'éthique et de la conformité, des valeurs fondamentales attendues de l'ensemble des intervenants pour garantir un environnement de travail responsable et exemplaire.

# Les règles de communication

## — PRISES DE VUES

L'introduction sur site d'appareils photo ou de caméras est soumise à autorisation du pôle logistique et sécuritaire.

Il est strictement interdit de réaliser des prises de vues sur le site sans avoir préalablement obtenu l'autorisation. Pour ce faire, il est nécessaire de compléter le formulaire « demande d'autorisation de prise de vue » et de le transmettre à la personne concernée en suivant le processus.



Les prises de vue professionnelles faites sur le périmètre du chantier doivent être réalisées dans le cadre de l'activité professionnelle et utilisées uniquement à cette fin.

## — PRISES DE PAROLE

Les communications sur les réseaux sociaux doivent rester raisonnées, et respecter :

- la confidentialité : l'obligation de discrétion et de confidentialité s'applique en tous circonstances, notamment pour les informations confidentielles, les informations commerciales sensibles et les informations protégeables uniquement par le secret ;
- l'absence d'atteinte à l'image et à la réputation (éviter tout dénigrement, diffamation ou injure) ;
- le respect du droit à la propriété intellectuelle et le droit des marques.

Toute publication sur les réseaux sociaux doit avoir préalablement été validée par EDF.

En cas de sollicitation par un média, il est impératif d'en informer votre manager.

---

# SANTÉ & SÉCURITÉ

---



# Nos règles vitales

Chacun d'entre nous applique strictement les **10 règles vitales** pour nous protéger collectivement des risques.



Je ne franchis jamais un balisage, y compris de tir radiographique, sans y être autorisé.



Je ne travaille et je ne conduis jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.



J'utilise les protections (ceinture, casque...), je respecte les limitations de vitesse, je ne manipule ni téléphone ni GPS quand je conduis un véhicule.



Je me protège toujours contre les chutes de hauteur, et je protège les autres des chutes d'objet.



Je ne passe jamais sous une charge suspendue et je maintiens avec elle une distance de sécurité.



Je ne travaille que sur les équipements dont les sources d'énergie sont isolées.



J'utilise toujours les protections spécifiées quand je travaille sous tension ou à proximité.



Je maintiens toujours une distance de sécurité vis-à-vis des équipements ou engins en mouvement.



Je porte toujours un gilet de sauvetage quand je travaille à proximité de l'eau en l'absence de protection collective.



Je ne pénètre jamais dans un espace confiné sans autorisation, sans contrôle d'atmosphère et sans surveillance.

Osons interpeller,  
acceptons de l'être,  
sachons dire **STOP**  
en cas de danger !

# Prenez soin de vous

**Les EPI sont obligatoires sur l'ensemble des zones chantier du site EPR2 Penly.**

Dans toutes les autres zones (bases-vie, zones tertiaires, tapis vert, arrêt de bus...) **seules les chaussures couvrantes sont autorisées.**

## Numéros d'urgence

(depuis un poste fixe)

**Incendie, accident, environnement**  
contactez le **18**

02 30 12 40 18 (depuis un portable)

**Situation anormale, colis suspect, comportement inhabituel**  
contactez le **17**

02 30 12 40 17 (depuis un portable)

## En cas d'alerte incendie

- sécuriser votre poste de travail ;
- fermer les portes et les fenêtres ;
- rejoindre les points de rassemblement incendie.

## Infirmierie

☎ 06 84 05 83 64

0 800 72 73 14

@ infirmier.eprpenly@pmsm.fr

**L'infirmierie est ouverte sur les horaires de chantier**

Localisation : **Astrolabe**

Sur le site, le véhicule de l'infirmierie a la priorité si le gyrophare et la sirène sont activés simultanément.



# Prenez soin des autres

## — VIGILANCE PARTAGÉE

La vigilance collective terrain est une valeur clé pour prévenir les accidents.

**Agissez pour la sécurité de tous !**



## — REMONTER UNE SITUATION

### • Caméléon :

L'outil Caméléon est l'outil dédié à la déclaration de situation dangereuse. Disponible sur :

- **Caméléon SD** → [constat.cameleon.prod@edf.fr](mailto:constat.cameleon.prod@edf.fr)
- L'application Caméléon sur **EDF store**



### • PREV'S

L'outil PREV'S est l'outil dédié à la déclaration et au traitement des fiches accidents sur les sites EPR2. Il permet de suivre et analyser les accidents passés pour prévenir les accidents futurs, le tout sur un format digital, standardisé et facile de prise en main. Vous êtes chargé de prévention SST et n'avez pas accès à l'outil ? **Contactez votre chargé d'affaire EDF !**

## — INCENDIE

**Le risque incendie est le risque majeur sur un chantier.** Un événement incendie non maîtrisé peut impacter la sécurité des intervenants, avoir des conséquences graves sur la performance du chantier et mettre en cause la sûreté des installations.

**Le risque incendie sur le site est régi par la rédaction d'un PASS feu ou d'un permis feu.**

- leur durée est de 6 jours consécutifs pour une même activité ;
- les formulaires sont à déposer au Guichet Unique en semaine S-1 ;
- le PASS FEU et le permis de feu sont de la responsabilité du rédacteur qui peut bénéficier d'appui et de conseils (pôle sécurité/ guichet unique) pour le rédiger.

**Les travaux par points chauds concernent toutes les activités pouvant provoquer un incendie (meulage, soudage...).**

---

# MON ACTIVITÉ

---



# Je prépare mon activité

## — GUICHET UNIQUE ET BUREAU DE CONSIGNATION

### Les missions du guichet unique :

- demande et pose de régimes concernant les systèmes appartenant à l'EPR2 (électrique, mécanique et hydraulique). *Il est interdit de réaliser des travaux sans autorisation de l'exploitant, soit la délivrance d'un régime (RC, RE, RI, RR, RET), d'un A2X ou d'une DAT*
- appui pour les bornes CoLiMo ;
- appui ADR aux analyses et expertises techniques ainsi que rédaction des documents d'exploitation ;
- participation aux visites chantier dans le processus DAT.

## — PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS)

**Aucune activité ne peut commencer sans la transmission d'un PPSPS et la réalisation de l'inspection commune avec le CSPS.**

**Le PPSPS est un document réglementaire obligatoire** pour toute entreprise intervenant sur le chantier. Il reprend des éléments de l'organisation générale du chantier qui sont définis par le PGC. Il décrit les modes opératoires et les risques associés. Il a pour objectif de maîtriser les risques importés et exportés par les entreprises.

**Toutes les entreprises doivent réaliser une visite d'inspection commune avec le CSPS de chantier afin de :**

- identifier la localisation des interventions et des risques liés à cette co-activité ;
- confirmer les moyens à mettre en œuvre ;
- vérifier l'organisation des secours ;
- assurer la coordination sécurité.



### Coordonnées GU

Astrolabe

☎ 06 58 42 39 98

@ dpc-dce-exploitation-  
epr2-penly@edf.fr

#### HORAIRES

du lundi au jeudi :  
8h00 - 17h00

vendredi :  
9h00 - 15h00

### Coordonnées CSPS

Astrolabe

@ dpc-dpepr2-  
csp-s-r-apave@edf.fr

# Je prépare mon activité

## — LES DÉCHETS EN CHANTIER INTÉGRÉ

Le chargé de travaux trie ses déchets et les dépose dans les points de collecte.

En chantier intégré, deux options possibles :

- mise à disposition d'une benne par EDF suite à une demande préalable de l'entreprise ;
- l'entreprise apporte sa propre benne.



BORDEREAU DE SUIVI  
DES DÉCHETS



## — LES DÉCHETS

Pour toute évacuation des déchets, il est **obligatoire de remplir un bordereau de suivi des déchets (BSD)**.

En chantier intégré :

- prendre contact avec la section logistique cellule déchets pour la première évacuation d'un type de déchet : [dechets-penly-epr2@edf.fr](mailto:dechets-penly-epr2@edf.fr) ;
- remplir le formulaire de demande d'une édition d'un BSD ;
- la cellule déchets de la section logistique confirme sous 72h la création du BSD ;
- récupérer son BSD au guichet déchets en zone Astrolabe (bleue).

# Les pratiques de fiabilisation des interventions **PFI**



## Le pré-job briefing Pour se caler

**5 minutes** pour se préparer à l'action en toute sûreté et sécurité, pour visualiser les étapes clés de mon activité.

- Définir le résultat attendu <
- Analyser les risques <
- Identifier les situations propices aux erreurs <
- Se remémorer les paradoxes <
- S'appuyer sur le REX <



## La communication sécurisée

### Pour s'accorder

**20 secondes** pour m'assurer que l'information «claire, complète et ciblée» que je transmets est comprise.

- Envoyer un message clair, complet et ciblé <
- Faire répéter le message à l'identique <
- par le destinataire
- Confirmer en disant : «c'est correct» <



## Le contrôle croisé

### Pour valider l'action

**15 secondes** sur une action irréversible pour garantir que l'action que l'on va réaliser est conforme à celle que l'on veut faire.

- Dire à haute voix l'action que je dois faire <
- Mimer le geste que je veux réaliser <
- Obtenir l'accord de son collègue <
- Réaliser l'action après accord du collègue <



## La minute d'arrêt

### Pour se poser

**1 minute** pour casser la précipitation et observer mon environnement de travail, avant l'activité et en cas d'imprévu ou d'interruption.

- > Observer son environnement de travail et détecter les dangers avant l'intervention et lors d'une reprise d'activité après interruption ou imprévu.
- > Vérifier les points clés (local, matériel)
- > Cesser son action : se poser des questions vis-à-vis des protections
- > Prendre les conseils de la hiérarchie et/ou collègues expérimentés



## L'autocontrôle

### Pour cibler l'action

**5 secondes** pour être sûr de manoeuvrer ou d'intervenir sur le bon organe.

- > Lire à voix audible en suivant du doigt l'action à réaliser
- > Identifier avec le doigt et lire à haute voix le matériel sur lequel agir



## Le débriefing

### Pour s'améliorer

**5 minutes** pour tirer profit du vécu sur l'activité et les conditions de réalisation, pour que ça se passe mieux la prochaine fois.

- > Restituer à son responsable comment s'est réalisée l'activité
- > Si nécessaire, tracer les remarques pour prise en compte par le responsable



Pour réussir du premier coup, je fiabilise au quotidien et en mode réflexe l'ensemble de mes activités.

---

# ENVIRONNEMENT

---



# Tri des déchets

Les déchets sont à trier selon **9 flux de valorisation**.

Chaque contenant est identifié par un affichage spécifique selon la nature du déchet qu'il peut contenir.

Papier &  
Carton

Verre

Plastique

Métaux

Bois

Plâtre

Fraction  
minérale

Biodéchet

Textile

# Exigences environnement en cas de déversement

## — MAÎTRISABLE

- **je me protège et protège l'environnement ;**
  - je me protège ;
  - je stoppe le déversement à la source ;
  - je protège l'environnement en utilisant des kits anti-pollution ;
- **j'appelle le 18** depuis un poste fixe ou le **02 30 12 40 18** depuis un portable ;
- **je contacte mon chargé d'affaires ;**
- **le responsable du déversement sollicite le pôle logistique** ([dechets-penly-epr2@edf.fr](mailto:dechets-penly-epr2@edf.fr)) pour une mise à disposition des moyens de collecte des absorbants souillés, puis il collecte les déchets ;
- **je fais réapprovisionner le kit anti-pollution** ([epr2-penly-logistique@edf.fr](mailto:epr2-penly-logistique@edf.fr)) ;
- je préviens mon chargé d'affaires EDF et j'ouvre un **constat Caméléon**.



## — NON MAÎTRISABLE

Lorsque le déversement semble atteindre le réseau d'eaux pluviales ou d'autres milieux : eaux souterraines, mer...

- **j'appelle le 18** depuis un poste fixe ou le **02 30 12 40 18** depuis un portable ;
- **je me protège et protège l'environnement :**
  - je me protège ;
  - je stoppe le déversement à la source ;
  - je protège l'environnement en utilisant des kits anti-pollution ;
- **je contacte mon chargé d'affaires ;**
- **le responsable du déversement sollicite le pôle logistique** ([dechets-penly-epr2@edf.fr](mailto:dechets-penly-epr2@edf.fr)) pour une mise à disposition des moyens de collecte des absorbants souillés, puis il collecte les déchets ;
- **je fais réapprovisionner le kit anti-pollution** ([epr2-penly-logistique@edf.fr](mailto:epr2-penly-logistique@edf.fr)).

# Notre site est vivant, préservons l'environnement : j'adopte les bons réflexes !

## — IDENTIFICATION D'ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Si durant mon activité, j'identifie des espèces végétales exotiques envahissantes, je me réfère à la Fiche réflexe "Espèces végétales exotiques envahissantes".

SÉNEÇON SUD-AFRICAIN



BUDDLEIA DE DAVID



CYTISE FAUX-EBENIER



LAURIER CERISE



ROBINIER FAUX-ACACIA



MIMULE TACHETÉ



## — ZONES D'ÉVITEMENT, DE COMPENSATION ET DE RÉDUCTION

Préalablement à la réalisation des travaux préparatoires, **des zones d'évitement et de réduction ont été signalées et clôturées** afin d'éviter la pénétration d'hommes et d'engins de chantier dans les zones préservées. Il est interdit d'y pénétrer sans autorisation.

**Les zones sont identifiables avec les panneaux ci-contre.**

## — CRÉATION DE MICRO-HABITATS

Des andains et des pierriers ont été installés sur le site pour servir de zones de refuge pour les amphibiens, insectes et reptiles présents sur le site. Il est interdit de s'en approcher.



## — DÉCOUVERTE D'UN NID

Durant vos activités sur le site, vous pouvez découvrir des nids d'oiseaux (nid avec ou sans oeufs). Adoptez les bons réflexes :

- je mets en place un balisage de sécurité
- je contacte la section DCE environnement : [dpc-dce-enviro-epr2@edf.fr](mailto:dpc-dce-enviro-epr2@edf.fr)
- dans l'attente de la prise en charge, je ne touche pas et ne pas déplace le nid.

## — ANIMAL BLESSÉ OU MORT

Durant vos activités sur le site, vous pouvez découvrir un animal blessé ou mort. Adoptez les bons réflexes :

L'animal est blessé ou en détresse :

- je contacte la section logistique : [dpc-dce-enviro-epr2@edf.fr](mailto:dpc-dce-enviro-epr2@edf.fr)
- je mets en place un balisage de sécurité
- dans l'attente de la prise en charge de l'animal, ne pas le caresser, l'exhiber, le nourrir ou lui donner à boire.

L'animal est mort :

- je contacte la section logistique : [dpc-dce-enviro-epr2@edf.fr](mailto:dpc-dce-enviro-epr2@edf.fr)

# Contacts utiles

## INCENDIE, ACCIDENT, ENVIRONNEMENT

18 (POSTE FIXE)  
02 30 12 40 18 (MOBILE)

## SITUATION ANORMAL, COLIS SUSPECT

17 (POSTE FIXE)  
02 30 12 40 17 (MOBILE)

## INFIRMERIE

06 84 05 83 64  
0 800 72 73 14

## POSTE DE GARDE

02 30 12 44 99

## STANDARD

0 800 00 66 40

## GUICHET UNIQUE

06 58 42 39 98

## LOGISTIQUE DE VIE

02 30 12 44 00

## Association inter-entreprises

L'AIE a pour objet d'assurer l'accueil et l'intégration des salariés EPR2 sur le territoire, dans les domaines du logement, du transport et de la restauration.

Pour toutes questions → [nathalie.liege@aiepenly.fr](mailto:nathalie.liege@aiepenly.fr)

## Visite du site EPR2 Penly

Les visites à visée pédagogique ou de découverte doivent faire l'objet d'une validation préalable par le service communication d'EDF. Toute demande doit être effectuée via le formulaire dédié.

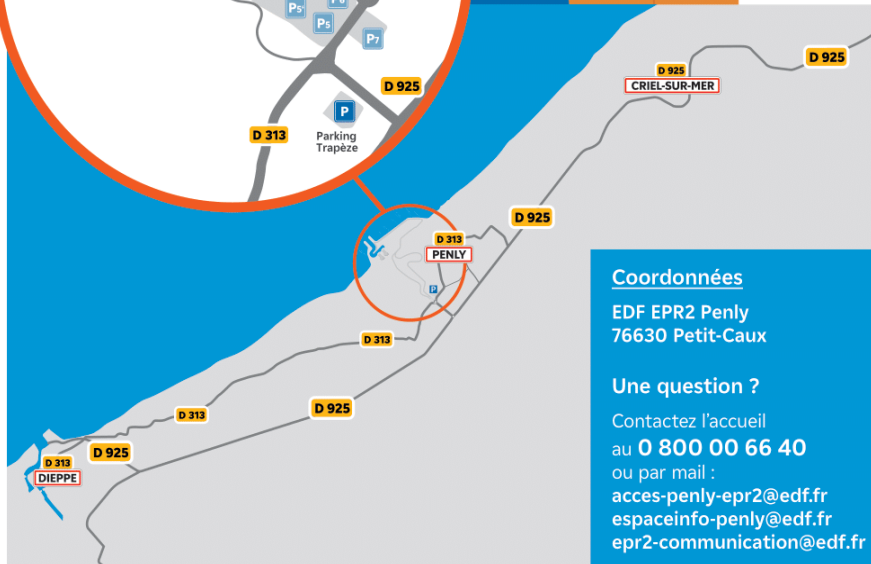


# Mes notes

[illegible]

This image shows a full page of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a template for handwriting practice. There are no margins, text, or other markings on the page.

# Accès site EPR2 Penly



## Coordonnées

EDF EPR2 Penly  
76630 Petit-Caux

## Une question ?

Contactez l'accueil  
au **0 800 00 66 40**  
ou par mail :  
[acces-penly-epr2@edf.fr](mailto:acces-penly-epr2@edf.fr)  
[espaceinfo-penly@edf.fr](mailto:espaceinfo-penly@edf.fr)  
[epr2-communication@edf.fr](mailto:epr2-communication@edf.fr)

